

Séance du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Gilles LAGAUZERE.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	16	20
		Pour : 20
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme BAGES LIMOGES Carine, Mme BELLOC Brigitte, Mme BROUILLON Monique, M. CAMBE Thierry, Mme CAPRAIS Dominique, M. COUZIGOU Laurent, M. DILMAN Patrick, M. DUBERNET Thierry, Mme FABRE Sylviane, M. JADAS Christian, M. LAGAUZERE Gilles, M. MOHAND O'AMAR Abdelbaki, M. POLONI Pascal, M. RESSIOT Didier, Mme SICARD Christine, M. VALADE Pierre

Procuration(s) :

Mme ALLARD Aurélie donne pouvoir à Mme BELLOC Brigitte, Mme DALL'ANESE Lisa donne pouvoir à Mme BAGES LIMOGES Carine, M. MILANESE Antoine donne pouvoir à Mme SICARD Christine, Mme DE MARCHI Céline donne pouvoir à M. VALADE Pierre

Date de la convocation
08 avril 2025

Etai(en)t absent(s) :

Mme TILLOS Marie-Hélène

Date d'affichage
08 avril 2025

Etai(en)t excusé(s) :

Mme ALLARD Aurélie, Mme DALL'ANESE Lisa, Mme DE MARCHI Céline, M. MACHEFE Thomas, M. MILANESE Antoine, Mme RESSES Lisa

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

15 avril 2025
et publication du
15 avril 2025

AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire Gilles LAGAUZERE, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice le 14 avril 2025

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	373 480,97
- un excédent reporté de :	340 330,49
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	713 811,46
- un déficit d'investissement de :	250 525,42
- un déficit des restes à réaliser de :	10 230,00
Soit un besoin de financement de :	260 755,42

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	713 811,46
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	260 755,42
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	453 056,04
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	250 525,42

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le MAIRE et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à STE BAZEILLE

Le MAIRE LAGAUZERE Gilles le(s) secrétaire(s) de séance

